



# LES NOTES DE SUD

## LES EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'AGROÉCOLOGIE

Les effets positifs de l'agroécologie dans le domaine agro-environnemental (santé des sols, biodiversité, lutte contre la crise climatique, non-contamination de l'environnement) sont souvent mis en avant. Ils s'accompagnent d'effets positifs tout aussi importants dans le domaine socio-économique, comme en témoignent de nombreuses études réalisées dans divers pays du Sud, dont plusieurs par des organisations membres de la Commission Agriculture et Alimentation (C2A) de Coordination SUD<sup>1</sup>. Cette note de synthèse, qui s'appuie sur certaines de ces études, a pour objectif de mettre en évidence les principaux types d'effets.



Pour les familles paysannes qui les mettent en œuvre, les pratiques et systèmes agroécologiques peuvent se traduire par une augmentation et une plus grande régularité de revenu, la génération d'opportunités de travail, une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des effets positifs en termes de santé. Pour les femmes, le

développement de l'agroécologie tend bien souvent par une amélioration de leur autonomie. Les effets positifs de l'agroécologie ne concernent pas que les familles paysannes, mais également, d'une façon plus globale, l'ensemble des communautés et des sociétés des pays concernés. Cette note aborde successivement ces différents aspects. >>>

1. Plusieurs études s'appuient notamment sur la démarche proposée par des organisations membres de la C2A dans le cadre des travaux du Groupe pour les transitions agroécologiques (GTAE). Voir Levard L., coord, *Guide pour l'évaluation de l'agroécologie*, Éditions du Gret - Éditions Quae, 2023.

## 1 LES EFFETS SUR LE REVENU AGRICOLE

Là où les familles paysannes les mettent en œuvre, les pratiques et systèmes agroécologiques permettent le plus souvent d'améliorer leurs revenus. Il convient de distinguer deux types de situation.

Dans un premier type de situation, l'agroécologie est mise en œuvre en réponse à une situation de crise de fertilité de l'écosystème et de rendements agricoles très faibles, alors que les pratiques de la révolution verte, et notamment l'usage des engrais de synthèse, sont pratiquement absentes. Bien souvent, l'agroécologie, en particulier avec ses pratiques d'intégration agriculture-élevage ou d'agroforesterie, permet alors une amélioration sensible de la fertilité des sols et une augmentation des rendements agricoles. La diversification des productions agricoles contribue également à l'accroissement global de la production. A titre d'exemple, dans le bassin arachidier sérére du Sénégal, les systèmes de production caractérisés par une forte intégration entre l'agriculture et l'élevage permettent de dégager des niveaux de valeur ajoutée et de revenu agricole largement supérieurs aux systèmes où cette intégration est très faible. La plus forte utilisation de matière organique d'origine animale pour la fertilisation des sols permet notamment d'obtenir des rendements agricoles accrus de 50% (1,1 tonne/ha au lieu de 0,7 tonne/ha). En retour, les meilleurs rendements fourragers permettent d'accroître le cheptel et la quantité de produits animaux<sup>2</sup>. L'accroissement des rendements agricoles dans les systèmes agroécologiques s'accompagne bien souvent d'une plus grande régularité de la production d'une année à l'autre, et donc d'une diminution des risques, surtout si ces systèmes impliquent également une diversification des productions.

Dans un deuxième type de situation, l'agroécologie est mise en œuvre en substitution à des systèmes issus de la révolution verte, en réponse à ses limites agronomiques, mais aussi aux dégâts environnementaux et pour la santé humaine qu'elle génère. En général, dans cette situation, l'agroécologie ne se traduit alors pas par une augmentation des rendements, lesquels peuvent même diminuer, en particulier pendant la phase de transition vers un système de production agroécologique. Par contre, elle peut permettre une diminution des coûts de production du fait de la substitution d'intrants externes par la valorisation des fonctionnalités de l'écosystème cultivé, c'est-à-dire grâce à une plus grande autonomie du système de production. Dans d'autres cas, l'amélioration des revenus résulte d'une meilleure reconnaissance par le marché des produits agricoles issus de l'agroécologie, c'est-à-dire de prix de vente plus élevés et une meilleure valeur marchande, comme c'est notamment le cas dans de nombreuses filières de commerce équitable.

Quelle que soit la situation, les systèmes agroécologiques sont susceptibles d'améliorer les capacités d'adaptation des exploitations agricoles aux changements climatiques telles que la réduction et la plus grande irrégularité de la saison des pluies ou encore la multiplication de tempêtes extrêmes.

L'effet global des pratiques et systèmes agroécologiques dépend de l'importance relative de ces divers facteurs (évolution des rendements, diminution des coûts, prix de vente sur le marché), en tenant compte du fait que, bien souvent, l'agroécologie exige aussi plus de travail ou des investissements spécifiques. Ainsi, une étude réalisée dans une zone d'agriculture irriguée des Andes équatoriennes et qui a comparé les résultats des principales productions (lait, pomme de terre, maïs) dans des exploitations agricoles de même type mais ayant des systèmes plus ou moins agroécologiques, montre que les rendements sont souvent plus faibles dans les systèmes plus agroécologiques. Cette baisse est compensée par la réduction des coûts de production, ce qui explique que la valeur ajoutée par unité de surface ou par litre de lait est en fin de compte similaire. Cependant, la productivité du travail est moindre car les systèmes agroécologiques requièrent plus de main d'œuvre et car le marché ne constitue pas un facteur suffisant d'entraînement des exploitations dans la transition agroécologique. En effet, sur le territoire étudié, les prix des produits agroécologiques commercialisés en circuit court ne sont pas plus élevés que ceux des productions conventionnelles<sup>3</sup>.

## 2 LES EFFETS EN MATIÈRE D'EMPLOI

L'agroécologie étant bien souvent plus intensive en travail, elle représente de potentielles opportunités d'emplois productifs et rémunérateurs. Ceci est essentiel dans de nombreuses régions où il existe un sous-emploi structurel, notamment au sein de la population jeune, du fait d'une forte croissance démographique et d'une création insuffisante d'emplois productifs.

Cependant, la plus grande intensité en travail liée à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques peut aussi constituer une limitation à son développement. C'est particulièrement le cas pour les activités qui se caractérisent par une plus grande pénibilité du travail, notamment dans les zones où il existe d'autres opportunités d'emploi moins pénibles en dehors des activités agricoles. Ceci pose la question de l'attractivité des systèmes agroécologiques pour les jeunes, qui, à son tour, n'est pas indépendante des niveaux de rémunération du travail et des autres éléments influant sur cette attractivité (rapports sociaux, risques sanitaires évités, etc.). La recherche d'innovations au service d'une moindre pénibilité de certains travaux constitue également un enjeu important.

2. Levard L. et Mathieu B., *Agroécologie : capitalisation d'expériences en Afrique de l'Ouest*, projet CALAO, GTAE, 2018.

3. Aupois A., Mendez M. et Mathieu B., *Quelle place pour l'agroécologie dans l'agriculture irriguée des Andes équatoriennes ? Note de synthèse de l'étude d'évaluation des effets et des conditions de développement de l'agroécologie sur le territoire de la branche nord de Pillaro (province de Tungurahua)*. AVSF-GTAE. À paraître.

### 3 LES EFFETS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Les systèmes agroécologiques ont souvent un impact significatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles paysannes, du fait de l'augmentation des niveaux de production et de revenus et de leur plus grande régularité d'une année sur l'autre. La diversification des productions (légumineuses, produits animaux, fruits et légumes), caractéristique de nombreux systèmes agroécologiques, contribue à une alimentation plus saine et plus équilibrée, en particulier en périodes de soudure et dans les régions où la consommation alimentaire et le statut nutritionnel des ménages sont principalement tributaires de leurs propres productions. Une étude réalisée au Burkina Faso montre par exemple que la sécurité alimentaire des familles qui mettent en œuvre des systèmes agroécologiques dans le cadre de périmètres bocagers est largement améliorée en période de soudure et lors des mauvaises années. Ceci s'explique par la mise en place de façon très précoce au début de la saison des pluies de cultures diversifiées à cycle court (légumes, maïs, arachide, niébé), grâce à la protection des périmètres contre la vaine pâture<sup>4</sup>.

### 4 LES EFFETS SUR LA SANTÉ

Alors que de nombreuses études mettent en évidence les très graves impacts sur la santé de l'agriculture productiviste<sup>5</sup>, les travailleurs et travailleuses agricoles qui mettent en œuvre des systèmes agroécologiques sont nettement moins exposés. L'étude déjà mentionnée réalisée dans les Andes équatoriennes montre que l'indicateur d'exposition aux pesticides est estimé comme durable uniquement dans les exploitations fortement agroécologiques ayant développé des alternatives à travers l'usage de biopesticides et de la biodiversité agricole en vue de favoriser la régulation naturelle des ravageurs. D'ailleurs, dans ce territoire où la moitié des matières actives identifiées sont reconnues CMR (Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) et 46% ne sont plus homologuées dans l'Union européenne, les agriculteurs et agricultrices qui s'engagent dans l'agroécologie sont avant tout motivés par la volonté de limiter leur exposition aux pesticides de synthèse, ayant parfois été victimes (eux et elles-mêmes ou dans leur entourage) de maladies chroniques ou de cancers liés à l'usage de ces pesticides<sup>6</sup>.

### 5 LES EFFETS EN MATIÈRE D'AUTONOMISATION DES FEMMES

La mise en avant des valeurs sociales (droit des individus, respect de la diversité, équité, justice sociale, partage

d'expériences), ainsi que la résorption des inégalités font partie des principes de l'agroécologie dans son acception large. L'équité sociale, en particulier à l'endroit des femmes, représente un aspect central de l'agroécologie<sup>7</sup>.

De fait, le développement de systèmes agroécologiques se traduit bien souvent par de nouvelles opportunités pour les femmes en termes de responsabilités au sein de l'exploitation agricole et de revenus. Ceci contribue à l'amélioration de l'autonomie des femmes. De façon globale, dans le cadre de la transition agroécologique, l'autonomisation contribue souvent à un processus de changement vers une plus grande équité, tant individuelle que collective entre hommes et femmes dans la production agricole<sup>8</sup>.

Ainsi, dans le cadre de deux projets mis en œuvre dans la région de l'Uttarakhand au Nord de l'Inde, par les associations SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires et Navdanya entre 2010 et 2019 plusieurs impacts positifs en matière d'autonomisation économiques des femmes ont été constatés. La formation des femmes paysannes aux pratiques agroécologiques a permis une augmentation de 25% de leurs revenus, à travers la réduction des coûts de production, l'augmentation et la diversification de la production. Cette dynamique leur a permis non seulement d'être autosuffisantes mais également de dégager un revenu supplémentaire à travers la vente des surplus et des produits transformés issus de leurs productions, et ainsi leur assurer une émancipation économique et une valorisation de leur rôle dans l'exploitation<sup>9</sup>.

### 6 DES EFFETS POUR LES FAMILLES PAYSANNES AUX EFFETS PLUS GLOBAUX

Les effets positifs de l'agroécologie ne se limitent pas à la sphère de la famille paysanne. L'accroissement de la valeur ajoutée liée à l'agroécologie du fait de l'amélioration des volumes de production et de la diminution de certains coûts contribue à la dynamisation économique des communautés et de la société du pays concerné dans son ensemble. Il en va de même de la génération d'emplois et des effets en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, au-delà des familles paysannes, la commercialisation de produits diversifiés et nutritifs issus de l'agroécologie peut contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région. De plus, les filières courtes d'approvisionnement de produits agroécologiques peuvent aussi rendre les consommateurs et consommatrices moins vulnérables aux fluctuations des prix des denrées alimentaires.

4. Ouedraogo M. et Levard L., *Évaluation de l'agroécologie dans les villages de Guiè et Douré (région du Plateau-central, Burkina Faso)*, Gret, 2022.

5. Voir par exemple Boedeker W., Watts M., Clausing P., Marquez E., *The global distribution of acute unintentional pesticide poisoning: estimations based on a systematic review*, *BMC Public Health*, 20:1875, 2020.

6. Aupois A. et al., *op. cit.*

7. Le lien entre agroécologie et égalité de genre a été souligné par le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA) tout au long du processus de négociation des Directives volontaires genre du Comité pour la sécurité alimentaire (CSA) et lors de la déclaration du MSCPA pour la clôture de ces négociations.

8. ACF, *Indicateurs de suivi de l'agroécologie : suivi des effets économiques, sociaux et agro-environnementaux de l'agroécologie*, 2021.

9. Mège R., *Les femmes dans la transition agroécologique – Retours d'expériences sur 10 ans de projets par SOL et Navdanya en Inde du Nord*, Association SOL, 2021.

Quant à l'impact sanitaire positif de la réduction de l'usage de pesticides sur la population, il ne concerne pas seulement les travailleurs et travailleuses de l'agriculture, mais aussi les personnes riveraines ainsi que les consommateurs et consommatrices qui peuvent avoir accès à des produits sains sans résidus de pesticides. Plus généralement, la réduction, voire l'élimination de certains coûts cachés liés à l'agriculture productiviste (réparation des dégâts environnementaux, accroissement des dépenses de santé) doit être prise en compte dans l'évaluation des effets socio-économiques de l'agroécologie<sup>10</sup>.

## 7 CONCLUSION

Les effets positifs de l'agroécologie en matière économique et sociale concernent à la fois les familles paysannes et la population des régions et des pays concernés. Aux effets mentionnés dans cette note, on pourrait ajouter le fait que l'agroécologie contribue à la reconnaissance, la préservation et la valorisation des savoirs et identités paysannes, ainsi qu'à une gouvernance plus équitable des systèmes alimentaires par le biais d'un renforcement des organisations paysannes.

Pour que les effets positifs de l'agroécologie puissent se manifester, encore faut-il que les agriculteurs et agricultrices aient intérêt à son développement et bénéficient de conditions favorables. Au-delà d'interventions

ponctuelles du secteur privé ou d'organisations gouvernementales, ceci requière l'existence de politiques publiques adaptées. La question du financement des investissements et des externalités positives de l'agroécologie est notamment posée, que ce soit au moyen de prix rémunérateurs ou de transferts publics, sachant qu'une plus grande attractivité pour les pratiques agroécologiques pourrait aussi résulter de choix politiques visant à internaliser les multiples externalités négatives de l'agriculture productiviste (émissions de CO<sub>2</sub>, contaminations de l'environnement, destruction de la biodiversité, impacts sur la santé humaine). D'autres politiques doivent être également envisagées, concernant notamment les règles d'accès au foncier et sa sécurisation, la facilitation de dispositifs d'appui à l'expérimentation et aux échanges entre paysans.

Par ailleurs, pour que l'agroécologie contribue effectivement au droit à la sécurité alimentaire de tous, encore faut-il que les produits qui en sont issus ne constituent pas une simple niche pour les consommateurs les plus aisés. Ceci pose à la fois la question du changement d'échelle de l'agroécologie, de l'accessibilité aux produits agroécologiques, de la réglementation globale des pratiques agricoles, des prix relatifs entre produits agroécologiques et autres produits et de la répartition des revenus dans la société, questions qui toutes impliquent une mobilisation de politiques publiques adaptées au niveau de l'ensemble du système alimentaire. ●

10. Voir notamment : CCFD-Terre solidaire, Pollinis, Basic, *Pesticides : un modèle qui nous est cher*, 2021, <https://ccfd-terresolidaire.org/pesticides-cout-rapport-7204/>



Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD. Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale :

ActionAid France – Peuples Solidaires, Action Contre la Faim, AgriSud, Agter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD – Terre Solidaire, CFSI, Commerce Équitable France, Gret, Iram, ISF Agrista, MADERA, Max Havelaar, Oxfam France, Réseau foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, SOL – Alternatives Agroécologiques et Solidaires, Terre et Humanisme, UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation : Carline Mainenti (AVSF)  
Email : [c.mainenti@avsf.org](mailto:c.mainenti@avsf.org)  
Site web : [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

Cette note a été rédigée par Laurent Levard (GRET), avec les contributions de Mathilde Mourgues (CEF), Robin Villemaine (CCFD-TS), Bertrand Mathieu (AVSF), Solène Common (SOL), Juliette Paemelaere (Maxhavelaar France), Bader Mahaman et Pauline Verriere (ACF), Lorine Azoulai (CCFD-TS) et Guillaume Arthaud.



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

